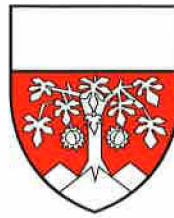


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffé municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Vandalisme et sécurité

Dans les 4 Coins du mois de mai de l'année dernière, j'écrivais à propos du vandalisme et de l'insécurité que ressentent certains habitants de notre Commune, que la Municipalité se préoccupait beaucoup de cette situation et qu'elle prenait ces problèmes très au sérieux. Afin de tenter d'enrayer ces phénomènes, notre Police municipale, en collaboration avec la Gendarmerie vaudoise, a mis sur pied des réseaux de surveillance mutuelle dans les différents quartiers de la Commune. Ces réseaux fonctionnent grâce à la collaboration bénévole d'habitants de ces quartiers qui ont reçu des consignes pour observer et signaler à la Police ou à la Gendarmerie ce qui leur paraît suspect à proximité de leurs habitations. Il ne s'agit pas d'épier ses voisins, mais bien d'être attentif à des comportements bizarres ou insolites d'inconnus.

De tels réseaux existent depuis quelques années en Terre Sainte et ils ont grandement contribué à faire régresser les cambriolages et les actes de vandalisme qui augmentaient de manière inquiétante dans cette région du Canton. Des panneaux signalant cette surveillance mutuelle seront prochainement implantés sur certaines voies d'accès au Mont.

Accueil de réfugiés de guerre du Kosovo

Le 12 avril dernier, le Conseil d'Etat a pris un arrêté réglant l'accueil des personnes relevant du droit de l'asile compte tenu de l'arrivée de réfugiés de la violence en provenance du Kosovo.

L'article premier de cet arrêté oblige les communes à accueillir, sur leur territoire, les personnes relevant du droit d'asile. Le Conseil d'Etat décide de la répartition de ces personnes dans les communes.

En vertu de cet arrêté, la commune du Mont devra être prête à accueillir une centaine de réfugiés dès le mois de septembre, sous réserve d'une situation exceptionnelle demandant que ce terme soit avancé. Les réfugiés seront hébergés dans les abris de la Protection civile à Crétalaison.

Au moment où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas d'autres renseignements. En cas de nécessité, nous les fournirons au moyen d'un tous-ménages distribué aux habitants de la Commune.

Facture sociale

La facture sociale, adressée aux communes chaque année en septembre, par le Département de la santé et de l'action sociale est constituée des dépenses nettes des six régimes sociaux suivants:

- Prestations complémentaires AVS/AI
- Loi du 11 décembre 1991 sur l'aide financière aux personnes recourant à l'hébergement médico-social
- Prévoyance et aide sociale tels que Bouton d'Or, RMR, Recouvrements et avances sur pension alimentaire
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service de l'enseignement spécialisé (SES)

A ces six rubriques sont venus s'ajouter, pour 1998 seulement, les frais découlant de la participation du Canton au financement des allocations familiales dans l'agriculture.

Le Canton met à charge des communes le tiers du coût total des régimes sociaux énumérés ci-dessus, ce qui,

pour 1998, représentait le montant de **Fr. 199'353'594.-**. Cette somme est répartie entre les communes en tenant compte de deux paramètres, soit le nombre de leurs habitants et leur position dans la classification financière. Pour Le Mont, c'est une facture de **Fr. 2'475'385.-** qui a été mise à sa charge l'an passé. Il s'agit là d'une dépense sur laquelle nous n'avons aucune influence et dont l'augmentation est inquiétante. Par tête d'habitant cela représentait au Mont **Fr. 349.46** en 1996 pour atteindre **Fr. 492.31** en 1998. Pour cette année-là, le montant de la facture sociale mis à charge de notre Commune a atteint 14,64 % du total de ses dépenses de fonctionnement.

Les pronostics pour 1999 laissent entrevoir une facture totale d'un montant identique à celui de l'année précédente, bien que la participation cantonale au financement des allocations familiales dans l'agriculture (**Fr. 27'000'000.-** en 1998) n'y figurent plus.

Apprentissage

Un conseiller communal a demandé à la Municipalité si elle envisageait la possibilité de former un apprenti au sein de l'administration. Après avoir étudié une telle éventualité, la Municipalité a décidé de répondre affirmativement à cette question. Elle s'est adressée au Service cantonal de la formation professionnelle pour lui demander de reconnaître l'administration comme maître d'apprentissage, et de décider si elle peut former des apprentis employés de bureau ou employés de commerce. Une fois ces décisions connues, nous pourrions envisager d'engager un ou une apprenti(e) cette année encore.

Reflets du législatif

Présidé par M. Jean-Claude NOVERRAZ, le législatif communal, dont 57 membres sur 70 étaient présents, a tenu **séance le lundi 26 avril 1999**, à 20h 15, et a traité les objets suivants:

Entreprise de correction fluviale du bassin Mèbre-Sorge

Aménagement de 4 zones inondables sur les communes de Bussigny, Crissier, Chavannes et Ecublens

Renforcement des berges et travaux annexes (Préavis n° 08/1999)

La commune du Mont-sur-Lausanne, ainsi que 20 autres cités, est concernée par l'entreprise de correction fluviale du bassin Mèbre-Sorge. En effet, pour une partie de son territoire, elle renvoie ses eaux claires vers le lac au moyen de ces cours d'eau.

En 1990, suite au développement et à l'urbanisation de cette région, les 6 communes inférieures (Chavannes, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly et Renens) prennent connaissance du problème de rejet des eaux claires et acceptent de se regrouper pour analyser les effets de l'augmentation des débits des eaux claires sur les cours d'eau de ce bassin.

Les premières études démontrent une incapacité notoire des gabarits d'écoulement de ces cours d'eau, lors de fortes pluies, pouvant créer une véritable catastrophe naturelle pour cette région et la zone de l'Université située sur les Communes de Chavannes et Ecublens. Les débits pourraient alors atteindre l'ordre de 120 m³/s., alors que le voûtage sous la route cantonale n° 12 (Lausanne-Morges) a une capacité de 45 m³/s. Il a donc été envisagé de créer 4 zones inondables le long des cours d'eau, avec retenue permettant de limiter les débits importants, lors de forts orages.

La surface totale du bassin versant de la Commune du Mont-sur-Lausanne avoisine les 3'832 ha.

Le montant du devis des travaux s'élève à **Fr. 7'250'000.-**. Après déduction des contributions cantonale et fédérale, les 21 communes du périmètre, les CFF et le Service cantonal des routes partici-

pent à raison de 35 % du coût total, soit **Fr. 2'537'500.-**. Selon la clé de répartition intercommunale, le montant à charge de la Commune du Mont est de **Fr. 55'100.-**, réparti sur deux ou trois ans.

Après avoir entendu le rapporteur de la Commission ad hoc et celui de la Commission des finances, Le Conseil communal a accordé à la Municipalité le crédit nécessaire pour la réalisation des travaux projetés.

Naturalisations

Le Conseil communal a accordé la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne aux familles et personnes suivantes:

- **M. et Mme Anh Dung NGUYEN**, ainsi qu'à leurs deux enfants, originaires du Vietnam, domiciliés au chemin des Buchilles 8, au Mont, par 50 OUI contre 7 NON;
- **M. et Mme Jésus RUIZ** et leurs deux enfants, d'origine espagnole, habitant au chemin de la Croix 4, par 52 OUI contre 5 NON;
- **Mlle Kelly LEVY**, d'origine française, résidant au chemin du Chêne 15, par 55 OUI contre 2 NON;
- **Mlle Barbara AUBERT**, originaire de France, domiciliée route de la Clochette 82, par 55 OUI contre 2 NON.

Communications de la Municipalité

M. Daniel GROSCLAUDE, syndic,

répond à une question posée lors d'une précédente séance par M. B. MIVELAZ, Conseiller communal, concernant la possibilité de former un(e) apprenti(e) au sein de l'Administration communale. La Municipalité accueille favorablement cette requête et actuellement, elle se renseigne auprès des instances de la formation professionnelle pour connaître les conditions requises en vue de former un employé de commerce; l'engagement d'un(e) apprenti(e) interviendra cet automne.

M. Michel ODIER, Municipal des travaux, routes et collecteurs,

informe le Conseil communal que des dépassements de budgets assez importants sont à prévoir pour les années

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi de 19 h 00 à 20 h 30
Le samedi de 19 h 00 à 20 h 30
Le dimanche de 10 h 30 à 12 h 00

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

1998 et 1999. Il s'agit notamment des comptes concernant les produits pour lutter contre le verglas et la neige, ainsi que les frais pour les travaux de déneigement, suite aux abondantes chutes de neige que nous avons connues. Le dépassement pour l'année 1998 est de l'ordre de 46 %, alors que celui de l'année en cours oscillera entre 160 à 170 %.

M. André GUEX, Municipal de la Police, du Service du feu et de la Protection civile.

Comme annoncé dans la presse, communes doivent mettre à disposition les Centres de la protection civile pour accueillir les réfugiés provenant du Kosovo. L'ouverture des locaux du Mont est prévue aux environs du 1^{er} septembre prochain. Le nombre de personnes à recevoir n'est pas connu à l'heure actuelle, mais il devrait être de l'ordre d'une centaine de réfugiés. Les frais seront pris en charge par la FAREAS (Fondation d'accueil pour les requérants d'asile en Suisse). L'Etat-major a suivi une séance d'information et la recherche de bénévoles sera entreprise. Cinq personnes de la Protection civile seront présentes la journée (cuisiniers, sanitaires, etc.) et deux pour la nuit, un membre de la PC et un représentant de la FAREAS.

**Le secrétaire
G. Magnenat**

De nos institutions

EMS La Paix du Soir

Exposition en plein air

A partir du mois de juin, plusieurs artistes et artisans du Mont vont exposer diverses statues et sculptures dans le jardin de la Paix du Soir.

Venez admirer ces œuvres représentant essentiellement des animaux qui s'harmonisent au paysage de l'endroit.

A découvrir de juin à septembre.

Pour l'EMS
S. Allaz

De nos paroisses

Paroisse réformée du Mont

Ce début d'année a été marqué par quelques surprises. En effet, nous avons pris connaissance du départ de Monsieur Thierry Juvet, pasteur au Mont depuis 1991. Il prendra la direction de la Fondation des Oliviers au mois de juillet.

Une petite équipe du Conseil de paroisse s'est mise au travail et, à l'aide de divers besoins, recherche un nouveau pasteur. Pour vivre cette période transitoire, Monsieur Guy Chautems a accepté un temps partiel pour travailler avec Monsieur Christian Heyraud ce qui leur permettra de faire route ensemble pour assumer les responsabilités paroissiales du Mont jusqu'à l'an 2000.

Nous sommes ainsi bousculés dans notre routine et devons regarder vers l'avenir en sachant que Dieu prend soin de nous et pourvoit à tous nos besoins comme Il l'a fait jusqu'à aujourd'hui.

Merci à Thierry et Monique Juvet pour ce qu'ils nous ont apportés comme pasteur, en couple et en famille. Nous nous réjouissons de poursuivre une nouvelle étape avec eux sous d'autres formes.

Nous vous invitons à participer à la fête organisée pour eux le 27 juin 1999 dès 10h00 à l'église du Mont.

Pour la paroisse
C. Romy

Compte rendu du camp de catéchisme du 4 au 9 avril 1999 au Rimlishof (Alsace).

Nous sommes partis avec vingt et un catéchumènes et dix accompagnants du Mont le dimanche 4 avril pour l'Alsace. Nos journées étaient remplies de toutes sortes d'activités.

Notre séjour a été marqué par plusieurs visites : drôles ou émouvantes. Nous avons visité la montagne des singes et la volerie des aigles où l'on voyait des animaux en liberté. Il y a même quelqu'un qui s'est fait voler sa banane par un singe. A la volerie, les rapaces passaient si près de nous que nous devons baisser la tête pour que leurs pattes ne s'accrochent pas à nos cheveux.

Un autre jour, nous sommes allés visiter les restes d'un camp de concentration de la deuxième Guerre. C'était très impressionnant de voir des endroits où des hommes ont été torturés et mis à mort sans pitié.

Nous avons vu un home d'accueil pour des enfants défavorisés. Ce home a la particularité de reconstituer une famille dans de petites maisons où des enfants de tous âges sont réunis autour d'un éducateur et d'une éducatrice.

Et bien sûr, on ne peut pas aller en Alsace sans voir Strasbourg et sa magnifique cathédrale. Le thème de



Mme Valentine Corbaz dite « Missette »

nos soirées était la liberté. Nous avons vécu des moments forts lors de nos soirées, la dernière en particulier. Nous avons pu faire un feu de cheminée, vivre un moment de témoignage et, pour ceux qui le désiraient, prendre la Cène.

Sur le chemin du retour, nous nous sommes arrêtés au zoo de Bâle pour un brin de détente.

Pour la paroisse
C. Probst

Nos jubilaires

90 ans

Sympathique réception, à la route du Grand-Mont, au domicile de **Madame Valentine Corbaz**, le jeudi 25 mars, à l'occasion de son **90^e anniversaire**.

Il appartenait à M. André Guex, municipal, accompagné du soussigné, de présenter les vœux et félicitations des Autorités à Valentine Corbaz, dite « Missette », épouse de Roger depuis bientôt 68 ans.

En effet, et si nous renonçons à évoquer à nouveau la personnalité de Mme V. Corbaz, c'est que nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, dans ces colonnes, de féliciter les pré-nommés, et plus précisément pour leurs 50^e, 60^e et 65^e anniversaires de mariage (noces d'Or, de diamant et d'ivoire), ainsi que Roger Corbaz lors de son 90^e anniversaire, en décembre 1995.

Signalons tout de même que la « famille » s'est agrandie et que V. et R. Corbaz sont entourés de leurs 3 enfants, 7 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.

Que pouvons-nous leur souhaiter, si ce n'est que de les rencontrer à nouveau, au printemps 2001, pour célébrer leur 70^e anniversaire de mariage (noces de platine)? C'est en tout cas le vœu sincère que nous pouvons leur adresser, avec encore nos félicitations, nos remerciements et beaucoup de tendre complicité et de bonheur partagé.

C. Frioud
Secrétaire mcpl



M. et Mme Adam et Ada Martinelli

Photo: C. Frioud

60 ans de mariage

Agréable visite, au domicile de M. et Mme Adam et Ada Martinelli, au ch. des Corjons, à l'occasion de leurs noces de diamant.

C'est en effet 1^{er} avril 1939, à Lausanne, que Adam Martinelli épousait Ada Barbero, pour ensuite s'établir au Mont, dès 1965.

A son compte dès 1948, M. Martinelli exploitait une entreprise de plâtrerie-peinture qui occupait une moyenne de 25 à 30 collaborateurs, avec une pointe à 80. Dite entreprise à été reprise par son fils, M. R. Martinelli, depuis lors installé à Cheseaux.

Pour sa part, Ada Barbero, dont les parents tenaient une épicerie à l'avenue de France, couturière de métier, a assumé le travail de bureau de l'entreprise.

Il faut souligner que M. A. Martinelli, qui s'adonne encore à quelques exercices physiques, était réellement un grand sportif, n'hésitant pas à pratiquer le football, le hockey sur terre, le curling, le tennis et le vélo.

Ces années de retraite sont encore l'occasion de demeurer actifs, soit pour l'entretien de la villa et du jardin, avec également la possibilité de bricoler, pour Monsieur, alors que Madame s'adonne volontiers à la lecture.

Le couple est entouré de ses deux enfants, de 5 petits-enfants et depuis peu, d'un arrière petit-fils.

Nous leur réitérons nos félicitations et leur adressons nos meilleurs vœux de

santé et de bonheur pour encore de paisibles années dans leur demeure du ch. des Corjons.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

Le conseil du vétérinaire

Cystite chez le chat

Les symptômes d'une cystite se manifestent sous différentes formes.

Le chat peut uriner plus fréquemment que d'habitude. Parfois, les mictions ne sont que de quelques gouttes. Il peut également se rendre à sa caisse et tenter d'uriner sans succès. L'urine peut révéler la présence de sang ou non. Il arrive que le seul signe apparent soit une miction en des lieux inappropriés, ce qui pourrait faire penser à un trouble du comportement.

La palpation de la vessie est souvent douloureuse chez les chats souffrant de cystite, ce qui explique leur soudaine réticence à ce qu'on les touche dans la région du ventre.

La cause la plus fréquente des cystites est une inflammation des voies urinaires. Une infection bactérienne pourrait se développer, particulièrement chez les chats plus âgés.

L'urolithiase, bien que plus rare, n'est certainement pas à exclure des causes de cystite.

Il faut savoir que ces inflammations du bas appareil urinaire peuvent récidiver ou devenir chroniques, risquant d'entraîner des conséquences plus graves.

C'est la raison pour laquelle il est préférable de consulter un vétérinaire dès l'apparition de l'un ou l'autre de ces symptômes. Il pourra ainsi diagnostiquer le problème et administrer un traitement approprié rapidement.

Dr L. Walter

A savoir

Société Suisse de la Sclérose en Plaques

Le Groupe Régional de Lausanne de cette société (40 groupes en Suisse) cherche une ou un nouveau Responsable à partir de l'an 2000.

La personne recherchée se chargerait de la coordination et des finances. Nous sommes subventionnés par la SSSP siégeant à Zurich.

Il s'agit d'un engagement bénévole comme pour toutes les personnes actives de notre groupe régional.

Pour de plus amples détails, veuillez vous adresser à:

– Mme Doris Nusslé
Ch. du Mottier 38, 1052 Le Mont
Téléphone 652 55 46.

De nos sociétés



Société de tir du Châtaignier

C'est le dimanche 28 février 99 à Granges-Marnand que la société Vaudoise des Carabiniers a récompensé nos fines gâchettes du Châtaignier par l'honorable maîtrise en campagne. A relever, la 5^e maîtrise reçue par MM. Poget Maurice et Lambelet André. Bravo à tous.

Cette année, nos couleurs ont été honorablement défendues au Tir du Général Guisan par un groupe de 5 tireurs et au Championnat de groupe, par 2 groupes de 5 tireurs. Le rendez-vous de l'année prochaine est pris, profitez de votre visite en stand pour vous inscrire en qualité d'ami du tir du Châtaignier, vous serez les bienvenus.

Dates des tirs obligatoires 1999 au stand du Châtaignier

| | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Le samedi 26 juin | 9 h 30-11 h 30 |
| Le jeudi 26 août | 17 h 30-19 h 30 |
| Le samedi 28 août | 9 h 30-11 h 30 14 h 00-16 h 00 |

Les tireurs seront munis du livret de service et de tir sans oublier la formule d'invitation à accomplir le tir obligatoire adressée nominativement par les autorités militaires au tireur.

Les tireurs sont acceptés au plus tard 30 minutes avant la fin des séances de tir.

Dates du tir en campagne à 300 m

Le jeudi 20 mai 1999, de 17 h 30 à 19 h 30, sur inscription au n° de tél. 625 10 24.

Le samedi 29 mai 1999, de 09 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Tir des dames 1999

Le samedi 26 juin 1999, de 14 h 00 à 16 h 00, Mesdames, Mesdemoiselles, profitez de l'occasion pour vous essayer au tir à 300 m. Inscrivez-vous auprès du président, CP 10, 1052 Le Mont.

Sur demande, vous recevrez un programme détaillé de nos activités ou consultez sur l'internet:

www.awaycom.ch/stc/

A bientôt et salut.

*Le président
M. Chardonens*



FSG Le Mont

Match au cartes interne

Le vendredi 16 avril 1999, avait lieu au foyer de la Grande Salle, le cinquième match aux cartes de notre société. Nous dénombrions quelques 36 participants qui ont joué le jeu avec plaisir et sportivité.

L'équipe gagnante, avec 5654 points était composée de Maryvonne et Maurice Chevillat, suivie de peu par les compères Jean-Marie Clavel et Jeani Burri avec 5628 points, alors qu'en troisième position, on trouvait l'équipe remixée de Marcel Balmer et Jean Wirthlin avec 5412 points. Nous tenons à féliciter une fois encore toutes les équipes et à remercier tout particulièrement nos aides bénévoles ainsi que nos généreux donateurs pour leur magnifique planche de prix.

*Pour le comité
J. Menétrey*



Société de Jeunesse du Mont

Tour de Jeunesse

Comme chaque année, nous organisons notre traditionnel Tour de Jeunesse **les 11 et 12 juin prochains** sur l'Esplanade du Châtaignier.

Voici en quelques mots le programme de la manifestation :

- **Vendredi 11 juin:**
 - dès 19h30, tournoi de pétanque en triplette (inscriptions sur place dès 19h00);
 - Soirée raclette avec animation Karaké.

- Samedi 12 juin :

- dès 10h00, tournoi de foot à 6 joueurs et tournoi de volley mixte à 4 joueurs (inscriptions parues dans notre tous-ménages);
- dès 18h00, vous pourrez assister au tournoi de lutte FVJC;
- dès 20h00, ce sera au tour des équipes de tir à la corde de s'affronter;
- dès 21h00, bal avec Discopac.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux et espérons vivement vous rencontrer aux abords des terrains de foot ou volley, dans notre nouveau caveau ou près de l'une de nos buvettes.

*A bientôt
Le Comité*



Tennis Club Le Châtaignier

Un nouveau printemps pour le Tennis club du Châtaignier

La rigueur de l'hiver 98-99 n'a pas réussi à atteindre les profondes racines du Châtaignier. Pour ébranler les Montains et les Montaines, il en faut bien davantage !

Et pourtant, ce 31 mars 99, alors que Monsieur et Madame Barras, tenanciers du restaurant du Tennis club du Châtaignier depuis 1991, garnissaient leurs dernières assiettes, gourmands et sportifs avaient la larme à l'œil.



Mme Sylvie Lambert

Une page se tournait et, avec elle, des souvenirs heureux de rire, de vie, et d'émotions.

Mais le printemps renaît toujours... Et le Châtaignier, solidement implanté, ne s'en fit pas.

Certes il était lui aussi ému par ce départ, mais il savait que fleurissaient déjà en lui de nouveaux bourgeons en la personne de Monsieur Franc et de Sylvie Lambert.

Leurs cartes vous attendent déjà, présentant des mets chauds variés, des assiettes du jour du lundi au dimanche, à fr. 14.- (sauf le dimanche soir) et, surtout « cerise sur le gâteau », le plaisir de vous accueillir !

Le comité du Tennis club Le Châtaignier, quant à lui, invite anciens et nouveaux membres à venir jouir des courts tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche soir, afin de profiter pleinement des longues journées qui caractérisent la saison estivale.

L'ouverture de la saison d'été s'annonce décidément prometteuse... Et si certains ne sont pas encore membres du club, qu'ils n'hésitent plus !

Soyez les bienvenus !

Le comité



Les Abbayes Réunies

2, 3, 4 et 5 juillet 1999
Place du Châtaignier
Fête des Abbayes Réunies

Les Abbayes Réunies du Mont-sur-Lausanne ont le plaisir d'inviter les membres ainsi que toutes les personnes intéressées à venir célébrer la traditionnelle Fête des Abbayes Réunies sur la Place du Châtaignier.

Assemblée générale de 1999

L'année 1998 ayant été une année « sans Fête », l'assemblée présente s'intéressera à l'avenir de la Société. La Fête 1999 retrouvera son rythme traditionnel avec 3 bals et un banquet le dimanche à midi, le lundi soir représentant la soirée « ambiance » vu son ouverture aux habitants de la Commune.

Des volontaires s'il-vous-plaît

Après la Fête du 50^e en 1997, le comité s'est partiellement renouvelé. Nous



M. Marcel Franc

Photo: Tennis Club

savons déjà que lors de la prochaine assemblée en mars 2000, deux départs seront effectifs. MM. O. Janin et F. Laffely désirent remettre leur poste. Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes, membres ou en passe de le devenir de prendre contact avec la société, si l'un des postes à repourvoir les intéresse.

C'est une expérience formidable et dans une ambiance amicale que chacun devrait vivre, pendant quelques années.

Programme de la Fête

• Vendredi 2 juillet

16h30 - 18h30 : Tir des cadets.

16h30 - 19h00 : Tir des sociétaires.

• Samedi 3 juillet

09h00 - 12h00 : Tir des sociétaires.

13h30 - 19h00 : Tir des sociétaires.

21h00 : Bal gratuit, bar.

• Dimanche 4 juillet

08h45 : Couronnement des Rois sur la Place du Châtaignier.

09h45 : Cortège par le Petit-Mont en direction de l'Eglise.

10h00 : Culte avec l'Union Instrumentale.

11h00 : Cortège par la Place de Coppoz, apéritif au Châtaignier, levée des danses, remise des prix.

13h00 : Banquet suivi de la partie officielle.

16h00 : Bal de l'Union Instrumentale.

20h00 : Bal gratuit avec l'orchestre «Harmony», bar.

• Lundi 5 juillet

19h00 : Rendez-vous des sociétaires sur la Place de l'Eglise.

19h30 : Cortège par la Place de Coppoz.

20h00 : Levée des danses sur la Place du Châtaignier, ouverture des portes de la Cantine, Assiette froide, bal gratuit avec l'orchestre «Harmony», bar.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer durant ces jours de fête, venez partager le verre de l'amitié, applaudir la Fanfare, les Demoiselles d'honneur et leurs Chevaliers de bal, danser au son de l'orchestre et rire entre amis.

*Pour le Comité
F. Laffely*

Prochain journal

Parution

Fin juillet 1999.

Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.
Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal

Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. (021) 652 01 50
Fax (021) 653 64 29